

**Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 20 juillet 2021**

**Actualités**

Le 12 juillet dernier, députés et sénateurs ont trouvé un accord en commission mixte paritaire (CMP), sur le **projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**.

Aussi, pour votre information, il m'a paru opportun de vous transmettre en pièce attachée, un document de synthèse qui traduit les principales dispositions que nous avons apportées, à ce texte, avec mes collègues sénateurs.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je reste bien entendu à votre entière disposition pour toute question.

**PJL CLIMAT : ACCORD EN CMP**  
**LES APPORTS DU SÉNAT**

## CONSOMMATION / ÉCONOMIE CIRCULAIRE 1/2

- **Information du consommateur sur l'impact environnemental** : les modalités d'application spécifiques pour les TPE-PME ont été préservées, comme la prise en compte des externalités environnementales, en particulier pour les produits agricoles, sylvicoles et alimentaires
- **Interdiction de la publicité pour les énergies fossiles** : les dérogations accordées aux biocarburants ont été renforcées. L'accès à l'information sur les tarifs des énergies fossiles est garantie pour préserver le gain attendu de pouvoir d'achat du fait de l'ouverture du marché du gaz

## CONSOMMATION / ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2/2

- **Objectif de 20 % de vente en vrac pour 2030** : le dispositif ne sera applicable qu'aux grandes et moyennes surfaces. Par ailleurs, l'interdiction des emballages en polystyrène ne sera applicable qu'en 2025 et qu'au polystyrène non recyclable
- **Consigne pour réemploi sur les bouteilles en verre pour 2025** : la mesure restera conditionnée à une évaluation par l'Observatoire du réemploi. Pour rassurer les filières viticoles/spiritueux, la trajectoire pluriannuelle avec des objectifs de réemploi a été écartée

## DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

- **Prise en compte des considérations environnementales dans les marchés publics** : meilleure hiérarchisation des critères pour sécuriser juridiquement les marchés publics et prise en compte des objectifs de développement durable dans les marchés publics
- **Pas de droit de veto du maire pour l'installation d'éoliennes**: mais possibilité pour le maire de formuler des objections auxquelles le porteur de projet devra obligatoirement répondre publiquement

### ➤ MINES :

- Inscription dans le texte d'une partie des ordonnances
- Sécurisation du contentieux minier
- Ajustement des procédures d'autorisation
- Association des collectivités aux procédures d'autorisation, leur information de tout projet sur leur territoire, maintien de la redevance tréfoncière

### ➤ **ENERGIE :**

- **Hydroélectricité : une dizaine de dispositions de la PPL Grémillet**
- **ENR : dispositifs de soutien à l'hydrogène renouvelable et bas carbone, au biogaz, au photovoltaïque**
- **Nucléaire : tout arrêt de réacteur nucléaire devra tenir compte, au préalable, de la sécurité d'approvisionnement et de la réduction des émissions de CO2**
- **Eolien en mer : avis des collectivités territoriales du littoral**

## TRANSPORTS 1/3

- **Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) :**
  - Retour au calendrier de l'AN sur les restrictions en ZFE-m (sortie des véhicules Crit'air 3 en 2025)
  - Maintien du décret prévoyant les modalités de dérogation
  - Maintien des possibilités de dérogations individuelles
  - Maintien du pouvoir de blocage des maires au transfert des prérogatives liées aux ZFE-m au président d'EPCI
  
- **Création d'un PTZ** sous forme d'expérimentation pour les véhicules propres de moins de 2,6 tonnes pour les personnes domiciliées dans ou à proximité d'une ZFE-m

## TRANSPORTS 2/3

- **Suppression de l'avantage fiscal sur la TICPE d'ici 2030** : la disponibilité d'une offre alternative sera prise en compte ; maintien des précisions relatives au soutien aux biocarburants et à l'augmentation des ressources de l'Afitf
- **Écotaxes régionales** : retour de l'habilitation mais uniquement circonscrite aux régions frontalières pour éviter les effets de bord (sillon lorrain)

## TRANSPORTS 3/3

- **Suppression des vols intérieurs (si alternative de moins de 2h30) : conservation du soutien apporté aux lignes d'aménagement du territoire**
- **TVA à 5,5% sur les billets de train : suppression**
- **Relance du fret ferroviaire et fluvial : accord**
- **Augmentation du plafond de l'avantage fiscal en cas de cumul entre le forfait mobilités durables et la prise en charge par l'employeur de l'abonnement aux transports en commun**

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- **Ambition en matière de rénovation énergétique** : objectif de réaliser des rénovations performantes (classes A et B du DPE)
- **Une exception pour les logements soumis à des contraintes architecturales ou patrimoniales**
- **Un reste à charge minimal pour les ménages les plus modestes**
- **Congé du locataire pour travaux de rénovation énergétique**
- **Accompagnement agréé, compétent et impartial, financé par les CEE, pour la réalisation des travaux**

## ARTIFICIALISATION DES SOLS 1/2

### ➤ Zéro artificialisation nette :

- Trajectoire de lutte contre l'artificialisation des sols calculée à l'échelle nationale, avec une application différenciée et territorialisée
- Définition opérationnelle des sols artificialisés, définition de l'artificialisation nette et de la renaturation
- Non prescriptibilité du SRADDET, territorialisation au niveau des SCoT pour la prise en compte des spécificités locales
- Prise en compte des enjeux de la ruralité

### ➤ **Urbanisme commercial :**

- **Moratoire sur les implantations commerciales de plus de 10 000 m<sup>2</sup> : dérogation pour les extensions de moins de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente**
- **Possibilité pour les communes de plus de 20 000 habitants de saisir la CDAC pour les projets commerciaux de moins de 1 000 m<sup>2</sup>**

## ALIMENTATION

- **Menu végétarien hebdomadaire** : maintien de la généralisation de l'expérimentation mais avec un approvisionnement qui lutte contre les produits importés
- **Produits de qualité dans la restauration collective** : élargissement de la liste aux produits locaux et aux circuits courts
- **Chèque alimentaire** : précisions des éléments du rapport du Gouvernement

- **Taxe sur les engrais azotés à compter de 2024 :**
  - Rédaction proche de celle adoptée par le Sénat :
    - maintien du plan Eco Azot
    - maintien de l'instance de concertation et de suivi
    - maintien d'une conditionnalité forte pour la mise en place de l'éventuelle redevance (préservation de la viabilité des filières agricoles / absence de distorsions de concurrence entre Etats membres de l'UE)
  - Retour à une période d'appréciation du respect des objectifs moins-disante que la version adoptée par le Sénat (2 ans au lieu de 3)

## **AGRICULTURE 2/2**

- **Reconnaissance de l'objectif de souveraineté alimentaire et de lutte contre les importations déloyales comme premier objectif de la politique alimentaire**
- **Reconnaissance pour la première fois de l'importance des externalités positives de l'agriculture avec les paiements pour services environnementaux**

## FORETS

### ➤ **Nombreuses dispositions pour optimiser le rôle de puits de carbone des forêts et améliorer leur résilience :**

- **Promotion du label bas carbone en forêt**
- **Objectif de préservation de la qualité des sols forestiers**
- **Prolongation de CBPS à l'ambition renforcée**
- **Promotion de la transformation du bois sur le sol de l'UE et limitation de l'exportation de grumes aux seules personnes qualifiées**
- **Rôle de lanceur d'alerte du maire face au risque incendie**
- **Révision du programme national de la forêt et du bois (PNFB)**
- **Remise d'un rapport sur les paiements pour services écosystémiques**

## ECOCIDE

- **Rédaction du Sénat pour :**
  - **La fixation à 7 ans (au lieu de 10) du seuil à compter duquel une atteinte à l'environnement est considérée comme durable**
  - **La limitation du délit de pollution des sols pour ne pas incriminer les agriculteurs**
- **Mais amende pour le délit de mise en danger de l'environnement fixée à 250k€ (rédaction Sénat : 200k€ ; rédaction AN : 300k€)**
- **Retour du terme d'« écocide » dans la loi**

**PJL CLIMAT : ACCORD EN CMP**  
**LES APPORTS DU SÉNAT**